

# Engagement déontologiques Unalome RH

Mise à jour le 17 décembre 2025

Conformément à l'article *L. 6313-4 du Code du travail*, Unalome RH s'engage à respecter les principes déontologiques suivants dans le cadre du bilan de compétences :

## 1. Respect du consentement libre et éclairé

Unalome RH s'engage à fournir une information claire, complète et accessible sur les objectifs, les modalités de déroulement, ainsi que les droits et obligations du bénéficiaire. Votre consentement est systématiquement sollicité avant toute action, et vous pouvez le retirer à tout moment, sans justification.

## 2. Confidentialité et protection des données

Toutes les informations partagées par le bénéficiaire sont couvertes par le secret professionnel. Les données personnelles sont traitées conformément au RGPD, et vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement. Les documents sont conservés pour une durée limitée (ex : 5 ans), puis détruits de manière sécurisée.

## 3. Neutralité et impartialité

Unalome RH garantit une démarche neutre et objective, sans influence extérieure. Les conclusions du bilan sont établies en fonction uniquement des besoins et aspirations du bénéficiaire.

## 4. Qualité et professionnalisme

Les conseillers sont qualifiés et formés pour réaliser des bilans de compétences. Les outils et méthodes utilisés sont validés et adaptés au profil du bénéficiaire.

## 5. Transparence sur les résultats

Les résultats du bilan sont présentés de manière compréhensible et exploitable par le bénéficiaire. Le bénéficiaire est le seul propriétaire des conclusions du bilan et décide librement de leur utilisation.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter.

Signature Unalome RH

Signature du bénéficiaire

Unalome RH

N° Siret : 83501301200033 - N° NDA : 84420473742 - Code NAF : 7022 Z  
114 route d'arçon, 42310 Changy - Tél. : 07 60 66 37 13 – [alexandra.deveaux@unalome-rh.fr](mailto:alexandra.deveaux@unalome-rh.fr)  
[www.unalome-rh.fr](http://www.unalome-rh.fr)